

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 03 OCTOBRE 2022

2022 - 036

Date de convocation : 26/09/2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

en présence : 10

votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le trois du mois d'octobre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, F. LOIFERT, M.J. LENS, P. MARSON, C. PICAUD

Absents excusés : V. LEROY, A. BOBOWSKI

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. LEFEBVRE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : D. CAPY

DELIBERATION N°36 : CHANGEMENT DU CERTIFICATEUR POUR LE CONTROLE DE CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 25 juin 2018 et par délibération, le contrôle de conformité de l'installation de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier a été rendu obligatoire, qu'il est à la charge du vendeur et réalisé par la compagnie fermière du service d'assainissement, SUEZ.

Il s'avère que les vendeurs rencontrent des difficultés pour faire réaliser ce contrôle en temps et en heure pour une vente.

Le Maire propose donc de laisser le choix aux vendeurs du certificateur pour la réalisation contrôle de conformité de l'installation de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier.

Après délibération et à l'unanimité, par 11 voix pour dont 1 procuration, le Conseil Municipal adopte cette proposition

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 03 octobre 2022.

Le Maire


Patrick LEFEBVRE